

Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 30 janvier 2024

Rapporteuse : Céline FORNEY

DA 312 – 24.01 CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 4'856'000.00 TTC DESTINÉ À LA RÉALISATION DE LA VOIE VERTE D'AGGLOMÉRATION RIVE DROITE (VVA RD) – TRONÇON CONCORDE – ÉTANG – SECTEUR 1, AUX OPÉRATIONS FONCIÈRES Y RELATIVES ET AU JALONNEMENT DE LA PROMENADE DES PARCS

M. BUSCHBECK, Maire, rappelle en substance que les commissaires ont déjà assisté à la présentation générale de la Voie verte Rive droite (VVA RD). Celle-ci est dévolue à la mixité des modes de transport et à la promenade. Le projet a pris du retard car il devait être terminé au moment de l'arrivée des habitants du quartier de l'Étang. Les habitants se plaignent par ailleurs de ce retard.

M. NG, ingénieur civil - chef de projets au service de l'aménagement, et Mme HENNEQUIN, Cheffe de projets à l'Office de l'urbanisme (OU), présentent en détail le projet de VVA RD secteur 1, soit le tronçon situé entre l'avenue Henri-Golay et le futur parvis de CONCORDE espace culture, ainsi que le chemin de l'Étang jusqu'à l'entrée du quartier de l'Étang. Ce tronçon se décompose en deux sous-secteurs, soit de l'avenue Henri-Golay au pont de l'Écu (sous-secteur A) puis le chemin de l'Étang (sous-secteur B). Le pont de l'Écu est hors VVA RD, compte tenu du nombre de projets attendus sur ce secteur et de leurs horizons temporels à dix ou quinze ans (BHNS, pôle d'échange multimodal, extension de la gare Cornavin, etc.). Au vu de l'entrée en force du projet concernant le secteur 1, les appels d'offres vont commencer et les travaux devraient démarrer en novembre 2024 pour une durée de 17 mois.

1 Présentation du projet

Il ressort de la présentation de Mme HENNEQUIN les éléments suivants :

Sous-secteur A :

Le tracé de la VVA sera le long des voies ferrées donc sans impact sur la circulation existante. À l'entrée de la VVA sur l'avenue Henry-Golay il y aura une zone pavée (signal de l'entrée et la sortie de la VVA) avec un rétrécissement des deux côtés de la chaussée qui accueillera un passage pour piétons, ainsi qu'une traversée pour les cycles, permettant ainsi la connexion avec la VVA côté Ville de Genève. Pour permettre un élargissement de la VVA à l'entrée du chemin du Croissant, une structure de soutènement sera créée. Cela va nécessiter de remblayer le talus CFF et de poser des micropieux. Une première zone de séjour (tables, bancs et plantations) sera implantée à cet endroit. Une zone tampon sera maintenue le long du bâtiment de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV). Une autre zone pavée sera implantée à l'intersection avec le chemin du Croissant ainsi qu'une zone de séjour. Les CFF planifient de construire un escalier de secours depuis le tunnel ferroviaire situé sous le talus. Il s'agit de travaux préparatoires à l'extension de la gare Cornavin. Au bout du chemin du Croissant, la VVA débouche sur CONCORDE espace culture en cours de construction. Il y a une coordination avec la Fondation pour le développement des arts et de la culture (fodac) pour créer des zones de séjour et des assises qui permettront d'avoir des vues sur les salles de répétition. Du côté des voies CFF, la clôture existante sera déplacée en contre-bas. Le tronçon sera une zone piétonne, cycles autorisés.

Sous-secteur B :

Ce sous-secteur débute à l'avenue du Pailly. L'arrivée de la VVA sur le chemin de l'Étang implique de revoir l'aménagement, à savoir la suppression de trottoirs et la création de surfaces végétalisées pour créer des zones de séjour et une certaine sinuosité. Au niveau du bâtiment du Service de la cohésion sociale, il y aura un parc ouvert créant un espace de rencontre avec tables et chaises, ainsi que de nouvelles plantations. Le chemin de l'Étang restera en impasse pour le trafic individuel motorisé, en zone 20, avec une modification des places de stationnement actuelles. Au niveau des Jardins familiaux, une zone pavée sera aménagée pour marquer l'entrée à la zone de parking. Les bordures du giratoire seront rehaussées, car il existe des problèmes de vitesse. On ajoutera des zones végétalisées sur l'avenue de l'Étang pour améliorer la qualité du trottoir. 5 arbres devront être abattus sur l'ensemble du secteur 1 mais 33 nouveaux arbres et 236 arbustes seront replantés. Concernant l'éclairage, le sous-secteur A sera équipé d'un nouvel éclairage LED équipé d'un système de gestion. Pour le sous-secteur B, les mâts en bois de l'éclairage public existant seront conservés, seules les têtes d'éclairage seront remplacées avec un système de télégestion.

M. NG présente ensuite en détail les emprises foncières du secteur 1 pour le sous-secteur A, le sous-secteur B n'étant pas concerné car les parcelles du chemin de l'Étang sont du domaine public communal. Il y a des zones sur le domaine des CFF où des servitudes sont prévues pour le passage de la VVA, le parcellaire qui appartient à la Ville de Vernier et les parcelles privées qui seront cédées à la Commune.

Il souligne que le montant de CHF 158'765.00 concernant les cessions attribuées à la Commune, en particulier la parcelle qui appartient à La Bâloise, ce montant étant totalement remboursé par le Canton.

Pour la répartition des coûts, celle-ci est établie en fonction de la domanialité, soit 71% pour la Ville de Vernier représentant CHF 4'204'548.00. Le reste est pris en charge par le Canton. La Commune recevra une subvention fédérale d'environ CHF 1'502'000.00, une subvention du Fonds intercommunal d'équipement de CHF 1'581'212.00 et le remboursement total des acquisitions foncières par le Canton. La Ville de Vernier va déléguer la maîtrise d'ouvrage au Canton pour un coût de CHF 71'357.00, soit 2% du montant des travaux. Le coût total des travaux pour la VVA RD – Secteur 1 à la charge de Vernier est de CHF 4'786'000.00 TTC ainsi que CHF 70'000.00 TTC en lien avec la Voie verte piétonne qui est une boucle de 10 km passant par les parcs et qui longe le Rhône. Il est prévu de changer les panneaux de signalisation et sa dénomination puisqu'elle s'appellera Promenade des parcs. Il précise que trois documents importants régissent les principes entre les parties prenantes du projet, à savoir la Commune, le Canton et les CFF.

2 Questions

Le Président (UDC) pose des questions sur la dangerosité pour les chiens des types d'arbustes à planter, la filtration des eaux de chaussées et les barrières pour éviter les suicides. M. NG explique qu'il n'y a pas besoin de filtrer les eaux pluviales car le trafic est faible et constitué de piétons et vélos. Mme HENNEQUIN précise que les essences des arbustes ont été validées par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature et que l'installation d'une clôture pour éviter les accidents est obligatoire et basée sur les prescriptions CFF.

Un commissaire (PLR) se pose des questions sur les impasses. Mme HENNEQUIN répond en précisant que le chemin de l'Étang est déjà en impasse et qu'elle sera conservée en installant des potelets.

Un commissaire (VERT.E.S) veut savoir qui s'occupera de l'éclairage en télégestion. M. NG explique que les éclairages seront gérés par les SIG.

Un commissaire (SOC) aimerait avoir des précisions quant aux possibilités de traverser le carrefour du pont de l'Écu. Mme HENNEQUIN explique qu'un travail est fait pour une continuité la plus fluide possible. Cela se jouera sur l'aménagement des temps de feux et l'élargissement du trottoir.

Un commissaire (VERT.E.S) aimerait savoir si le chemin du Croissant continuera d'être praticable pendant la durée des travaux. Mme HENNEQUIN répond que l'OU travaille avec les CFF car les installations de chantier auront une emprise devant les bâtiments. L'OU cherche à mutualiser les installations de chantier. Des perturbations seront possibles mais les entrées des immeubles seront garanties.

M. BUSCHBECK ajoute que le pont de l'Écu va être un endroit très contraint pour de nombreuses années (BHNS, Voie verte, CONCORDE espace culture, moyenne ceinture urbaine, agrandissement gare Cornavin et halte de Châtelaine). La traversée de cet axe par les cyclistes sera difficile et ils devront pousser le vélo.

Un commissaire (PLR) se pose des questions quant aux avantages pour la Ville de Vernier de verser les parcelles dans le domaine public ainsi que l'impact sur la VVA RD du retard annoncé de l'agrandissement de la gare Cornavin. M. NG répond qu'il n'est pas possible de passer les parcelles au domaine public car des servitudes de passage existent encore avec ces villas et elles seront levées dès que les villas disparaîtront. Comme la VVD est une voie de circulation ouverte au public, il est cohérent que ces parcelles soient transférées au domaine public communal. Mme HENNEQUIN répond que le retard lié à la gare Cornavin n'a pas d'impact sur le tracé de la VVA RD, mais qu'il impacte la traversée du pont de l'Écu.

Suite à une question du Président (UDC), Mme HENNEQUIN répond que l'autorisation de construire a été délivrée car les privés ont signé des bons pour accord autorisant le Canton à aller de l'avant avec le projet.

3 Vote de la commission

La DA 312 – 24.01, Crédit d'investissement de CHF 4'856'000.00 TTC destiné à la réalisation de la Voie verte d'agglomération Rive droite (VVA RD) – tronçon Concorde – Étang – Secteur 1, aux opérations foncières y relatives et au jalonnement de la Promenade des parcs, est acceptée par 7 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR), 1 NON (1 UDC) et 3 abstentions (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG) .